



COMMUNE DE BRIGNOLES
83170

AVIS DE CONSULTATION

- Identification de l'organisme responsable de la consultation : COMMUNE de BRIGNOLES – Hôtel de Ville 3^{ème} étage – Place Carami – Direction de la Commande Publique – BP 307 - 83177 Brignoles Cedex Tél : 04.94.86.22.17 – Email : dcp@brignoles.fr

- Type de pouvoir adjudicateur et activités principales : Collectivité territoriale. Le Pouvoir Adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

- Objet de la consultation : Programmation des prestations artistiques culturelles et événementielles pour l'année 2026 de la ville de Brignoles en deux saisons (1^{ère} saison).

- Caractéristiques de la consultation : Les services de la commune, pour établir la programmation artistique des différents événements de l'année, assistent régulièrement à des spectacles qu'ils peuvent être amenés à présélectionner ou à sélectionner. Ils reçoivent aussi directement des propositions qu'ils peuvent présenter au comité de sélection composé du Directeur de Cabinet du Maire, de l'Adjoint à l'Événementiel, de l'Adjoint à la Culture et du Directeur de la Culture et de l'Événementiel. De même, la Ville peut faire appel à des associations locales pour enrichir sa programmation.

Le présent appel à projet vise à lui permettre d'élargir son choix, d'accroître sa connaissance du milieu culturel local, national et même européen, de proposer les meilleurs spectacles, de compléter et de finaliser sa programmation annuelle.

Lorsqu'un projet aura été retenu par le Comité de sélection de la Ville de Brignoles, un contrat de prestations de service ou d'entreprise de spectacles ou un contrat d'engagement d'artistes de spectacles (accompagné d'attestation d'assurance en responsabilité civile) sera signé avec le candidat. Un courrier de réponse sera effectué à chaque candidat non retenu avant le début de chaque manifestation (lot).

Le choix du représentant du Pouvoir Adjudicateur se portera principalement sur la qualité artistique des propositions. Sera aussi pris en compte le coût des prestations.

La Ville de Brignoles se réserve le droit de ne pas retenir toutes les thématiques. La sélection définitive dépendra du projet artistique retenu. Les prestataires sélectionnés pourront être retenus pour la durée de la manifestation ou pour une durée inférieure. Il convient de préciser que la prestation prendra en compte la coordination avec les autres animations.

Les prix inscrits par le prestataire dans le dossier d'appel à projet artistique et culturel doivent comprendre les frais de déplacements, costumes, location de matériels divers. Par contre, les prix ne comprendront pas nécessairement l'hébergement et le repas des artistes. Ces deux postes seront soit à la charge de la Mairie de Brignoles soit à la charge des prestataires. Ces derniers devront clairement le préciser dans leur proposition. Dans le cas où la restauration et l'hébergement sont à la charge de la Ville, le candidat devra préciser dans sa proposition, le nombre de personnes concernées par ces deux aspects.

Chaque candidat a la possibilité de répondre à une ou plusieurs manifestations (lots) : pour chacune, remplir le présent document « Appel à projet artistique et culturel ».

Cet appel à candidatures « Appel à projet artistique et culturel » est valable pour la programmation à prévoir entre les Rendez-vous aux jardins en juin et la Fête de la Prune (20 septembre 2026) de la Ville de Brignoles.

- Procédure de passation : Marchés à procédure adaptée de services spécifiques conclus selon les articles R.2123-1-3° et R.2131-14 du code de la commande publique. Les services spécifiques sont définis dans l'avis du 31 mars 2019 NOR ECOM1831822V / Annexe 3 du code de la commande publique.

- Classification C.P.V. : 92312000-1 (Services artistiques) 92000000-1 (Services récréatifs, culturels et sportifs) 79954000-6 (services d'organisation de fêtes) 79952100-3 (Services d'organisation d'événements culturels) 92310000-7 (Services de création et d'interprétation d'œuvres artistiques et littéraires)

- Code NUTS : FRL05

- Variantes : non autorisées.

- Délai minimum de validité des offres : 210 jours

• Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Aucune forme juridique n'est imposée.

• Caractéristiques et budget prévisionnel des principaux événements :

Lot 1 : Rendez-vous au Jardin Charles-Gaou (6-7 juin 2026)

Lot 2 : Ateliers et animations pour l'évènement « Les gens sont beaux » (12 juin 2026)

Lot 3 : Fête de la Musique (samedi 20 juin ou dimanche 21 juin 2026)

Lot 4 : Fête de la Saint-Jean (mercredi 24 juin 2026)

Lot 5 : Apéros-concerts (juillet et août 2026)

Lot 6 : Fête Nationale (mardi 14 juillet 2026)

Lot 7 : Journées Provençales (juillet et août 2026)

Lot 8 : Théâtre plein air (saison estivale 2026)

Lot 9 : Concert classique plein air (saison estivale 2026)

Lot 10 : Fête commémorative de la Libération de Brignoles (19 août 2026)

Lot 11 : Fêtes de la Saint-Louis (du 21 au 23 août 2026)

Lot 12 : Yoga au Jardin (tous les dimanches à partir de mi-juin jusqu'à mi-septembre)

Lot 13 : Pilates au Jardin (tous les samedis à partir de mi-juin jusqu'à mi-septembre)

Lot 14 : Manifestations diverses type inaugurations, soirée des nouveaux arrivants ...(dates non définies)

Lot 15 : Journées Européennes du Patrimoine (19-20 septembre 2026)

Lot 16 : Fête de la Prune (dimanche 20 septembre 2026) : autour d'un marché gourmand, journée autour des spécialités culinaires gastronomiques provençales (pas qu'autour de la prune). Ateliers de cuisine et découverte du goût, shows et démonstrations culinaires, conférences, ateliers divers, parades musicales déambulatoires, parades art de rue, guinguette, cours de cuisine.

Le budget prévisionnel global des prestations pour la saison 1 de l'année 2026 (de juin à septembre) est d'environ 150 000 € TTC.

Ce montant n'englobe pas les concerts « têtes d'affiche », les Médiévales, les feux d'artifices qui ne font pas l'objet de la présente consultation.

La saison 2 d'octobre 2026 à avril 2027 fera l'objet d'un prochain appel à candidature.

• Modalités d'obtention des documents de la consultation : Les documents peuvent être consultés et téléchargés gratuitement sur le site : www.marches-securises.fr

Il s'agit d'un appel à projet artistique et culturel.

• Critères de sélection des projets : hiérarchisés dans l'ordre suivant : - Valeur artistique – Prix de la prestation

• Date limite de réception des projets : **27 Avril 2026 à 17h00**

• Conditions de remise des projets : Uniquement sur la plate-forme de dématérialisation : www.marches-securises.fr. Les projets seront entièrement rédigés en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

• Unité monétaire utilisée : l'Euro.

• Renseignements administratifs : Direction de la Commande Publique – Tél : 04 94 86 22 17 - Email : dcp@brignoles.fr

• Renseignements techniques : Mme Valérie TYRBAN Directrice de la Culture et de l'Évènementiel 06 72 07 41 76 tyrbany@brignoles.fr / Direction de la Culture et de l'Évènementiel Tél : 04 94 86 22 14 Email : culture.even@brignoles.fr – Hôtel de Clavier – 10 Rue du Palais – 83170 BRIGNOLES.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon – 5 Rue Jean Racine – B.P. 40510 - 83041 TOULON Cedex 9 – Tél. : 04 94 42 79 30 – Fax : 04 94 42 79 89.

Conditions d'introduction des recours éventuels :

- Référé précontractuel (jusqu'à la signature de l'accord-cadre) : Article L551-1 à L551-4 du code de justice administrative.

- Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet).

- Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).

- Recours contractuel : Article L551-13 à L551-16 du code de justice administrative.

- Référé suspension introduit avant la signature de l'accord-cadre contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 à L521-4 du code de justice administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

• Date d'envoi à la publication : **Le 27 Mars 2026**